

# La politique éducative et culturelle de l'académie d'Aix-Marseille Sensibilisation au programme 2014 Festival Musiques interdites



*Cour Historique de la Préfecture de Marseille*

**Le Festival Musiques Interdites**, consacré à la réhabilitation des œuvres musicales annihilées par les dictatures National Socialiste, Stalinienne, Mussolinienne choisit de réinvestir, par le biais de la recréation de ces œuvres, les lieux mêmes qui furent symbole de leur destruction ; que ces lieux aient été des lieux de détention puis de déportation comme Terezin ou les Milles, lieu de refuge ultime comme le Château Pastré ou lieu de réhabilitation comme la Cour Historique de la Préfecture de Marseille.

Dans de tels cadres, le Festival Musiques Interdites choisit d'éviter la forme conventionnelle du simple concert et de présenter scéniquement une sorte **de cérémonial de la mémoire**.

Ce cérémonial évitera tout autant le recours à une mise en scène traditionnelle en ce qu'elle implique de distanciation, de restitution du réel (décors, costumes, jeux d'acteur) et de complicité culturelle avec le public.

**La résurgence dramatique** d'une telle mémoire préservera son intégrité dans le pari du dépouillement : la leçon réactualisée de l'Histoire donnant à la création sa densité pérenne.

# Orientation générale de l'action

- ☞ **Eclairer la vigilance et la responsabilité face à la permanence des grandes questions éthiques, politiques et sociales soulevées par les génocides et les crimes contre l'humanité de la dernière guerre mondiale.**
- ☞ **Sensibiliser au lien entre l'histoire et les mémoires et construire une « mémoire pour demain ».**
- ☞ **Comprendre les liens et interactions entre les domaines artistiques et culturels et le contexte politique et social. Comprendre les liens entre art et pouvoir, aborder les questions de la propagande et de la censure.**
- ☞ **S'approprier un évènement culturel, le Festival Musiques Interdites, et en découvrir les enjeux éthiques et citoyens.**
- ☞ **S'approprier un programme musical : en découvrir le contexte historique et culturel, découvrir une esthétique artistique et acquérir des compétences d'analyse musicale.**
- ☞ **Sensibiliser à la question de la recréation des œuvres interdites et à la création artistique.**
- ☞ **Sensibiliser à la problématique de la mise en spectacle des œuvres interdites.**



# Orientation générale de l'action

## Les enjeux de cette action culturelle

### ☞ Action qui contribue à la socialisation de l'élève

- Impose une maîtrise de son comportement. Par les limites et les règles qu'elle lui donne, l'élève acquiert des repères fondamentaux de la vie en communauté, en société.
- Accroît l'autonomie de l'élève et son sens du collectif ; elle fait prendre conscience du rapport entre soi et les autres.

### ☞ Action qui contribue à la construction intellectuelle de l'élève

- Développe un esprit critique, une sensibilité et transmet les bases d'une culture commune.
- Accroît la capacité à communiquer, à argumenter, développe le sens critique, la capacité d'analyse et de conceptualisation.
- Collabore aux apprentissages fondamentaux et renforce les processus d'acquisitions, en diversifiant les approches, les méthodes et scénarios d'apprentissages.
- Donne aux élèves des repères culturels forts.
- Favorise une approche culturelle transdisciplinaire.
- Fait découvrir des œuvres et des artistes.

### ☞ Action qui contribue à la construction sensible de l'élève

- Eveille la sensibilité, l'imagination, le goût et la curiosité
- Favorise la pensée fluide et mobile pour faire face à des situations inédites.
- Cerne son identité, sa personnalité lui donne une indépendance indispensable dans une société où les médias de masse influencent et uniformisent les comportements.



## PROJET PEDAGOGIQUE 2012 - 2013

Ce projet culturel, par les dimensions éducatives, pédagogiques et citoyennes fondamentales qu'il met en jeu nécessite un accompagnement de l'équipe éducative spécifique et collaboratif. Il doit se situer en cohérence au sein du volet culturel du projet d'établissement et être inscrit dans le papet. Il serait judicieux de l'intégrer dans un projet global en partenariat avec le Camp des Milles [qui regroupa de nombreux artistes étrangers dont beaucoup d'Allemands antinazis, notamment entre septembre 1939 et juin 1940 et fut un important foyer de création artistique]. Il pourrait, par ailleurs, être présenté dans le cadre du Prix des Droits de l'Homme René Cassin.

### Les moments forts de l'action

- ☞ Une des expositions proposées par le Festival Musiques Interdites : « La musique en Pologne sous l'occupation Nazie » - « Les Filles de la Chambre 28 Theresienstadt L410 » Elle sera mise à disposition et installée dans l'établissement scolaire
- ☞ Une conférence sur ce sujet proposée aux élèves et présentée par un spécialiste
- ☞ Les élèves assisteront à une générale d'un spectacle, programmée en juillet 2014 dans le cadre du Festival Musiques Interdites avec l'intervention préalable d'un professeur d'éducation musicale (s'il n'y en a pas dans l'établissement) pour présenter les œuvres au programme





# Sensibilisation aux musiques interdites

## Cahier des charges de l'action

### Prise en charge par les enseignants

- ☞ Etude du sujet du point de vue de l'ensemble des champs disciplinaires : les génocides, les crimes contre l'humanité, art et pouvoir, propagande et censure.
- ☞ Préparation à l'exposition présentée dans l'établissement.
- ☞ Etude des œuvres artistiques programmées par le Festival Musiques Interdites.
- ☞ La problématique artistique posée par cet événement et la mise en spectacle des œuvres interdites : mise en scène d'un cérémonial de mémoire, résurgence dramatique, dépouillement, distanciation, représentation du réel...
- ☞ Exploration de ressources documentaires (médiathèque, vidéothèque d'art lyrique, internet...)
- ☞ Activités individuelles ou collectives d'appropriation du sujet par les élèves et productions (exposés, dossiers, présentation TICE, mélodies extraits de l'œuvre, travail vocal, textes rythmés...).
- ☞ Toute autre initiative et mise en synergie en cohérence avec une autre action conduite au sein du projet d'établissement.

### Prise en charge par le Festival Musiques Interdites

- ☞ Installation de l'exposition choisie par l'établissement.
- ☞ Conférence présentée dans l'établissement.
- ☞ Les élèves assisteront à une générale d'un spectacle du Festival Musiques Interdites.

## Mode d'emploi

- Dispositif éducation nationale de référence : projet culturel inscrit dans le **PAPET avant le 21 septembre 2013**. Cette inscription sera confirmée à l'établissement après concertation partenariale avant **fin octobre 2013**
- **Signaler ce projet par mail à : [isabelle.tourtet@ac-aix-marseille.fr](mailto:isabelle.tourtet@ac-aix-marseille.fr)**
- Capacité de mise en œuvre : 10 établissements, lycées ou LP de Marseille et environs.
- Coût : Le transport pour la générale du spectacle est pris en charge par l'établissement.

## Logistique et calendrier de l'action

- Une réunion préparatoire à l'action programmée à la DAAC.
- Installation de l'exposition dans l'établissement : **Entre janvier et juin 2012**, l'exposition est transportée par le Festival Musiques interdites et installée avec l'aide d'une personne de l'établissement scolaire pour 10 jours.
- Intervention d'un conférencier (2h) **pendant le temps de l'exposition** dans l'établissement.
- Intervention, **programmée entre mars et juin 2013**, d'un professeur d'éducation musicale (s'il n'y en a pas dans l'établissement) pour une présentation des œuvres du spectacle.
  - Générale du spectacle : **Juin –juillet 2013**

# Sensibilisation aux musiques interdites

Le **IX° Festival Musiques Interdites** propose fin Juin et début Juillet trois créations sur le thème de la frontière entre annihilation et création, oubli et mémoire.

Dans le cadre historique de la Cour de la Préfecture de Marseille, sous le haut patronage du Préfet de Région, Marseille, Capitale de l'exil durant le dernier conflit mondial, saura devenir, par la puissance lyrique des œuvres réhabilitées, symbole des réconciliations.

«*Die Kathrin vs Zone Libre*» Opéra Eric Wolfgang Korngold

Création en France

«*Qui rapportera ces paroles ?*» Oratorio Schoenberg – Hersant

Création en France

«*La Ville sans juif*» Film muet en cinemix

Création mondiale

«*Hopes & Memories*» Opéra ballet Farjot – Festas

Création mondiale

## « *Die Kathrin vs Zone Libre* » Opéra Korngold

Dernier opéra du génial compositeur d'avant-guerre **Erich Wolfgang Korngold** dont la création ne put avoir lieu à Vienne en mars 1938 sous la direction de Bruno Walter, Hitler ayant envahi l'Autriche le 12 mars et ordonnant aux troupes nazis la destruction totale du fond Korngold.

Cet opéra, qui traite prémonitoirement du drame des frontières entre France et Allemagne - et dont le deuxième acte se passe dans les années 1930 à Marseille - sera créé dans une adaptation dramaturgique de Michel Pastore.

Cet ultime chef d'œuvre de Korngold sera l'occasion d'entendre à nouveau l'**Orchestre Symphonique de la Garde Républicaine** sous la direction de **Sébastien Billard** et des solistes chanteurs de l'**Opéra de Vienne**

## « *Qui rapportera ces paroles ?* » Oratorio Schoenberg - Philippe Hersant

Père de la musique moderne, compositeur honni par l'Allemagne Nazi, et au final théoricien de l'avant-garde, Schoenberg figure sans conteste l'astre autour duquel se satellise la pensée musicale moderne.

Philippe Hersant, compositeur français d'aujourd'hui traversé par les fantômes des auteurs les plus lyriques, nous parle du « cours de la vie », du berceau à la tombe en choisissant certains poèmes d'Hölderlin. En hommage à la résistante Charlotte Delbo, Musiques Interdites a commandé au compositeur une œuvre vocale sur un poème extrait la pièce «*Qui rapportera ses paroles?*» inspirée de la trilogie «*Auschwitz et après*». Un oratorio intense et fragile, entre les univers musicaux du présent et du passé, servit, avec délicatesse, profondeur et inquiétante étrangeté, par la récitante **MiouMiou** et l'ensemble **Télémaque**.

## « *La Ville sans Juif* » Film H. Breslauer (Autriche 1924) cinemixé par Pierre Avia

Un écho aux actions pédagogiques que Musiques Interdites mène depuis 2011 dans les lycées et collèges en partenariat avec le Rectorat Aix-Marseille. Un film muet inédit dont l'esthétique expressionniste s'actualise avec la musique electro .

## «*Hopes & Memories*» Opéra Ballet Johan Farjot – Laurent Festas

Après le diptyque sur Kafka des festivals Musiques Interdites 2012 et 13 où Laurent Festas avait choisi pour ces deux créations «*Le Château* » et «*Equinoxe* » le compositeur Karol Beffa et suite à la création au festival Musiques interdites 2013 de l'opéra «*The Barrier vs le Mulâtre* » de Jan Meyerowitz, le dramaturge-metteur en scène **Laurent Festas** a choisi le compositeur **Johan Farjot** pour achever le projet européen avec l'Afrique du Sud «*Hopes & Memories* ». Un programme culturel Européen (France- Tchèque-Hongrie-Slovaquie) avec l'Afrique du Sud pays tiers.

Festival Musiques interdites : [musiquesinterdites@free.fr](mailto:musiquesinterdites@free.fr)

Académie d'Aix Marseille, Valérie Probst : Chargée de mission, service éducatif du Camp des Milles  
[vprobst@wanadoo.fr](mailto:vprobst@wanadoo.fr)

Académie d'Aix Marseille, Isabelle Tourtet , Responsable musique – Délégation Académique Action Culturelle, Rectorat / [isabelle.tourtet@ac-aix-marseille.fr](mailto:isabelle.tourtet@ac-aix-marseille.fr) / 06 70 31 50 87